

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20250327-2025_32-DE

Reçu le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 26 MARS 2025
À 18 h

Délibération 2025 / 32
(23^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 16
Votants : 20

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
19/03/2025

Date de publication
du procès-verbal de
la séance :
28/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 18 h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain.

Absents représentés : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), GROUGEARD Michel (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent).

Absents excusés : SERMET Jean-Claude.

Absents : MAIGNE Solange, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan, VERTES Alain.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA MAISON DE L'ARTISAN.

Du 19 au 21 avril 2025, la Maison de l'Artisan organise le premier salon des métiers d'Art de Gramat qui se tiendra au Grand Couvent. Créée en 1945, la Maison de l'Artisan est une union de syndicats lotoise dont le rôle est de promouvoir, défendre et représenter les entreprises de l'économie de proximité.

Ce salon des métiers d'Art a pour ambition de mettre en avant les savoirs faire de l'Artisanat d'Art Lotois tant auprès du grand public que des jeunes et des demandeurs d'emploi, afin de susciter des vocations. Il est prévu d'en faire une manifestation annuelle sur le territoire Gramatois.

Par un courriel du 26 février 2025, le syndicat a sollicité auprès de la Commune une participation financière à hauteur de 1 000 € pour couvrir les frais occasionnés pour les communications presse et radio. En cas d'avis favorable du Conseil Municipal, le logo de la Collectivité sera présent sur tous les supports de communication liés à cet événement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **Punanimité**,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000,00 € à la Maison de l'Artisan.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Francis CHAVET-JABOT.

Le Maire,

Michel SYLVESTRE, 46 (Lot)